

Article 1 – Organisation

Le **Challenge de Cross Duathlon**, intitulé « *L’Hivernale des Cross Du* », est organisé par la **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon**, en collaboration avec les clubs affiliés à la Fédération Française de Triathlon.

Ce challenge comprend **plusieurs étapes qualificatives**, suivies d’une **grande finale** organisée directement par la Ligue.

Chaque étape est placée sous la responsabilité d’un ou de plusieurs clubs organisateur, avec une possibilité de soutien du comité départemental mais également le soutien de la Ligue qui apporte des moyens humains et financiers.

Article 2 – Dates et lieux

Le **Challenge** se déroulera d’octobre **2026 à février 2027**, avec une **finale programmée le février 2027**.

La Ligue se réserve la possibilité de modifier une date dans le cas où deux épreuves qualificatives seraient prévues le même jour.

L’événement se tient sur l’ensemble du territoire **Auvergne-Rhône-Alpes**, avec pour objectif d’organiser, dans la mesure du possible, une étape par département, ou à défaut, par comité départemental ou bi-départemental.

Article 3 – Formats de course et catégories d’âge

Les épreuves du Challenge sont organisées sous la forme d’un **cross duathlon** (*course à pied – VTT – course à pied*) avec les distances suivantes :

- **Jeunes 1 (mini-poussins et poussins)** : 250 m / 1 km / 250 m
- **Jeunes 2 (pupilles)** : 500 m / 2 km / 500 m
- **XS** (à partir de benjamins, 12 ans et +) : 2 km / 5,5 km / 1 km
- **S** (à partir de cadets, 14 ans et +) : 4 km / 11 km / 2 km

Les **classements** sont établis **par catégorie d’âge**.

Pour les courses ayant lieu en 2026 :

- Jeunes 1 (mini-poussins et poussins) : 2020-2019-2018-2017
- Jeunes 2 (pupilles) : 2016-2015
- XS (benjamins et minimes) : 2014-2013-2012-2011
- S (cadets et juniors) : 2010-2009-2008-2007

Pour les courses ayant lieu en 2027 :

- Jeunes 1 (mini-poussins et poussins) : 2021-2020-2019-2018
- Jeunes 2 (pupilles) : 2017-2016
- XS (benjamins et minimes) : 2015-2014-2013-2012
- S (cadets et juniors) : 2011-2010-2009-2008

Article 4 – Inscriptions

- Le tarif est de 5 € pour les courses jeunes, de la catégorie mini-poussins à pupilles et 10€ pour les jeunes de benjamins à juniors. Pour le format S adultes, le prix est de 20€.
- Une réduction de 10% pourra être faite à des athlètes participants à plusieurs étapes
- Les inscriptions se font en ligne ou sur place, selon les modalités définies par chaque club organisateur.
- **Conditions** : toute inscription est strictement personnelle et ne peut être transférée à un tiers.

Article 5 – Classements et Qualifications

Classements :

- **Jeunes** : Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie d’âge, de mini-poussins jusqu’à juniors.

- **Adultes** : Les 3 premiers séniors hommes et femmes, ainsi que les 3 premiers vétérans hommes et femmes.

Qualification pour la finale :

Les participants terminant à moins de 5

0 % du temps du premier ou de la première de leur catégorie d’âge sont qualifié(e)s pour la finale.

Podiums et récompenses :

À chaque manche, des **podiums** sont organisés avec **médailles et lots** pour les participants.

Article 6 – Réglementation

Ces épreuves sont organisées sous l’égide de la **Fédération Française de Triathlon (FFTri)**.

Chaque participant s’engage à respecter la **dernière version de la réglementation FFTri en vigueur**, consultable sur le site officiel de la fédération.

Article 7 – Entrée au parc à vélo

Lors de son admission au **parc à vélos**, chaque concurrent doit présenter un matériel conforme à la réglementation en vigueur. Il devra :

- porter son **casque attaché** (jugulaire fermée),
- avoir sa **plaque de cadre fixée ou étiquette de selle** sur son vélo,
- présenter son **dossard**, attaché en au moins trois points, soit sur une ceinture porte-dossard, soit directement sur la tenue de course.
- un contrôle sur l’état des freins de son vélo et sur les bouchons de cintres pourra être fait par l’arbitre



Il est strictement **interdit de circuler à vélo à l’intérieur du parc à vélos**.

Article 8 – Sécurité

- Le **port du casque attaché** est obligatoire lors de la partie VTT.
- Seuls les **VTT à cintre plat** sont autorisés (les vélos gravel et cyclo-cross sont interdits).
- Les parcours sont **sécurisés** par des bénévoles, des secouristes et une patrouille VTT mobile.
- Les parcours seront balisés, toutefois il est recommandé aux athlètes de les reconnaître en amont.
- Chaque participant doit **respecter les consignes** communiquées lors du **briefing obligatoire** avant la course.

Article 9 - Assistance électrique

L'utilisation de **vélo à assistance électrique (VAE ou VTT AE)** est strictement **interdite**.

Article 10 – Respect de l’environnement

L'épreuve se déroule dans un **milieu naturel** où une **politique de respect de l'environnement** est appliquée.

- Les concurrents doivent **respecter le balisage**, sous peine de **disqualification**.
- Tout **jet de déchet en dehors des zones prévues** entraînera également une **disqualification immédiate**.

Article 11 – Responsabilité

La responsabilité civile de l'organisation est couverte par une assurance.

 Les organisateurs **ne peuvent être tenus** responsables :

- des incidents, vols ou dommages affectant les équipements, matériels, véhicules et objets personnels des concurrents, avant, pendant et après la manifestation ;
- des dommages corporels, matériels ou immatériels subis ou causés par d’autres participants.

Article 12 - Assurance

- Les **licenciés** bénéficient des garanties offertes par l’**assurance liée à leur licence**.
- Les **participants non licenciés** doivent souscrire un **pass compétition**, qui les couvrira en cas d’accident.

Article 13 – Logistique

Pour chaque épreuve, les participants disposent de :

- Un **parc à vélos sécurisé**.
- Une **aire de transition numérotée**.
- Un **espace départ/arrivée** sonorisé et sécurisé.
- Des **ravitaillements** à l’arrivée.

Article 14 – Droit à l’image

En s’inscrivant, chaque participant **autorise les organisateurs** à utiliser son **image** dans le cadre de la **promotion du Challenge**.

Chaque concurrent **renonce expressément** à exercer son droit à l’image pendant l’épreuve et à engager tout recours contre l’organisateur ou ses partenaires agréés pour l’utilisation de son image, **sauf en cas d’opposition écrite préalable**.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l’utilisation éventuelle d’un drone pour les prises de vue aérienne et autorise celui-ci à le survoler avant, pendant et après l’épreuve. Il s’engage à n’effectuer aucune poursuite en cas d’incident de quelque nature que ce soit qui interviendrait dans le cadre de cette production.

Article 15 – Contestations

Tout **litige** sera examiné par le **jury de course**, composé des **arbitres FFTri** et du **directeur de course**.

Les **décisions du jury** sont sans appel.

Article 16 – Acceptation du règlement

L’inscription à une étape du Challenge implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les inscriptions se font uniquement sur internet. Clôture des inscriptions selon la date et l’heure indiquées sur le site internet d’inscription de l’épreuve.

Les frais d’inscriptions couvrent la participation à la compétition, à l’exclusion de tous frais de repas, de transport, d’hébergement ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Pour toute annulation d’une inscription, quelle qu’en soit la cause, aucune inscription ne sera remboursée.

Lors du retrait des dossards, une carte d’identité sera demandée.

L’inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au règlement de la compétition. Le concurrent s’engage à prendre dûment connaissance de l’ensemble des dispositions dudit règlement.